

Débats à la Chambre des Communes (16-17 mai 1961)

Légende: Le 16 et 17 mai 1961, les députés britanniques débattent des rapports futurs entre la Grande-Bretagne et l'Europe des Six.

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1961. Mai 1962. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL: http://www.cvce.eu/obj/debats_a_la_chambre_des_communes_16_17_mai_1961-fr-a3c72480-bae9-43e7-a818-013d43c6652b.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Débats à la Chambre des Communes (16-17 mai 1961)

[...]

M. HEALEY (*Leeds, Est, Trav.*). - Le Premier Ministre peut-il dissiper la confusion qu'a provoquée, dans de nombreux milieux, sa réponse de la semaine dernière où il a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'adhérer au Marché Commun et que le gouvernement étudiait simplement une forme d'association ? Est-ce encore aujourd'hui l'opinion du gouvernement ?

M. MACMILLAN. - La citation est incorrecte. J'ai déclaré qu'il ne s'agissait pas simplement d'adhérer au Marché Commun - comme on peut devenir membre d'un club en payant le droit d'entrée - sans examiner si nous pouvons le faire sous la condition d'un protocole faisant les réserves indispensables en ce qui concerne le Commonwealth, l'agriculture britannique et certains autres problèmes particuliers.

Je suis reconnaissant à M. Healey de m'avoir donné la possibilité de dissiper toute fausse impression. On a quelquefois dit qu'il nous suffisait d'entrer, de verser notre cotisation et de demander à être élu. En Grande-Bretagne, avec les complications provoquées par l'agriculture, le Commonwealth et les pays de l'A.E.L.E., nous sommes tenus de considérer le problème dans une perspective beaucoup plus large. (*Applaudissements des ministres*)

M. HEALEY. - Je suis reconnaissant au Premier Ministre d'exposer à nouveau la politique du gouvernement. Ce qu'il a dit la semaine dernière était tout à fait différent. Il parlait alors d'association et il a déclaré explicitement qu'il ne s'agissait pas d'adhérer au Marché Commun. Il ne s'en agissait aucunement, a-t-il dit.

M. GAITSKELL (*Leeds, Sud, Trav.*). - Le Premier Ministre pourrait-il préciser davantage sa position en répondant à la question suivante :

Le principal objectif du gouvernement consiste-t-il à tenter de parvenir à une association plus étroite avec l'Europe qui n'implique pas l'entrée au Marché Commun, ou s'agit-il de tenter de trouver le moyen, tout en sauvegardant les trois principes essentiels mentionnés plus haut par le Premier Ministre - l'agriculture, le Commonwealth et les autres pays membres de l'A.E.L.E. - d'adhérer éventuellement, néanmoins, à ce qu'on appelle le Marché Commun ?

M. MACMILLAN. - Il ne s'agit pas seulement d'adhérer au Marché Commun, mais de signer le Traité de Rome, ce qui est un peu différent. La décision ne nous appartient pas, nous devons en discuter avec les Six.

Ce que j'espère vraiment pouvoir faire, c'est trouver un moyen d'amender le Traité de Rome. C'est demander beaucoup. Il est possible que nous puissions être admis comme membre à part entière sous la condition d'un protocole ou d'une dérogation à l'application du Traité concernant certains points. C'est dans ce sens que nous deviendrions membre à part entière.

La décision n'appartient pas à nous seuls, car les autres pays doivent décider d'abord s'il est légitime de nous accorder les différentes conditions qu'il nous faut absolument obtenir, et s'ils nous considéreront alors comme membre à part entière ou comme moins que cela, simplement comme des associés. Mais cette question ne se posera pas avant que nous sachions si le Traité peut être amendé ou assorti d'un protocole ou d'un accord.

M. GRIMOND. - Qui a déclaré que nous étions décidés à entrer au Marché Commun si nos difficultés pouvaient être résolues d'une manière satisfaisante ? Qui a suggéré que nous pouvions y entrer sans négociation ?

M. MACMILLAN. - J'entends suggérer tous les jours que nous devrions signer immédiatement le Traité. Il dépend, en réalité, des membres actuels du Traité que nous entrions comme membre à part entière ou que nous soyons seulement associés. Ce que j'espère, c'est que nous pourrions former une association en Europe,

tout en remplissant nos obligations envers le Commonwealth, l'agriculture et nos partenaires de l'A.E.L.E.

M. HEALEY. - On pense généralement sur le continent qu'il leur est difficile de décider ce qu'il faut faire s'ils n'obtiennent pas de notre gouvernement une déclaration d'intentions définissant clairement la solution qu'il désire. Aussi longtemps que le gouvernement définira les buts qu'il poursuit en termes contradictoires à une semaine d'intervalle, il sera très difficile pour quiconque de prendre une décision.

M. MACMILLAN. - C'est à nous qu'il appartient de décider (*rires*) si des négociations officielles peuvent s'engager et sur quelles bases. Telle est la situation et je ne pense pas que l'opposition désire en faire une question de parti. Je pense que l'ensemble de cette Assemblée considère ceci comme d'une grande importance pour l'avenir de la Grande-Bretagne et qu'il y a, à ce sujet, des nuances nombreuses dans le point de vue de chacun des partis.

Ce que je désire, avant tout, c'est d'éviter - ce qui s'est malheureusement produit au cours des négociations sur la zone de libre-échange - d'engager des négociations officielles qui aboutiraient à un échec. Cela serait, pour de nombreuses raisons, tout à fait désastreux tant pour l'avenir de l'Europe que pour l'ensemble de l'Alliance. Ce que nous essayons en réalité de faire, c'est de voir si, grâce à ces conversations, - qui intéressent de nombreux milieux, le Commonwealth, tous les pays d'Europe et les pays de l'A.E.L.E. ainsi que notre propre agriculture - nous pouvons en arriver à proposer d'engager des négociations officielles ayant de bonnes chances de succès. Ce serait une terrible erreur que d'engager des négociations qui n'aboutiraient pas.

M. HEATH (*Lord du Sceau privé*). - Le problème que doit résoudre l'Europe est un problème fondamental : quelles doivent être les relations de la Grande-Bretagne, du Commonwealth et des autres partenaires de l'A.E.L.E. avec la nouvelle Europe qui émerge ?

C'est là, l'un des problèmes majeurs de notre génération, qui nous confronte avec des décisions d'une énorme importance pour la Grande-Bretagne, pour l'Europe et pour le Commonwealth. Il est donc légitime que ces décisions soient prises en pleine connaissance de tout ce qu'elles impliquent. Il ne doit y avoir aucun malentendu.

Nous devons peser soigneusement les facteurs mais les placer, avant tout, dans leur véritable perspective. Le gouvernement est souvent prié d'informer le pays sur ces questions particulières, ce qui est parfaitement légitime mais pas toujours facile pour une question de cette nature.

Nous voyons maintenant en face de nous sur le continent européen, la Communauté Economique, vaste groupe comparable par son importance aux Etats-Unis et à l'Union Soviétique dont l'influence politique augmentera parallèlement à la puissance économique. Tout au long de notre histoire, nous avons reconnu la nécessité d'établir des rapports avec les autres pays du continent. Nous l'avons fait généralement parce que nous craignons leur hostilité militaire, et l'établissement de ces rapports n'a été qu'un aspect de l'équilibre des forces.

Ce n'est certainement pas le cas aujourd'hui. Ce sont les grands blocs formés par le monde communiste et les puissances occidentales qui s'affrontent. Mais le problème reste pour nous d'établir des rapports avec ce groupe nouveau et puissant qui s'est formé sur le continent européen.

Dans le domaine politique, nous assistons à un accroissement des consultations politiques entre pays des Six. C'est là une conséquence parfaitement naturelle de la cohésion d'un groupe tel que celui que nous voyons se développer à l'heure actuelle en Europe.

Du point de vue des consultations politiques, nous tenons des consultations dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale au sein de laquelle nous siégeons avec les Six. Lors de la dernière réunion de l'Union de l'Europe Occidentale, les membres des Six m'ont déclaré qu'ils avaient ajourné certaines de leurs consultations politiques jusqu'à ce que nous puissions y assister et y prendre part. Voilà, je pense, qui montre leur désir de nous voir participer à une certaine forme de consultation politique permanente mais que, dans

l'intervalle, l'Union de l'Europe Occidentale sera utilisée jusqu'à ce que des dispositions définitives puissent être prises.

Ce développement pose pour nous, comme pour le reste de l'Europe, des problèmes politiques considérables. Je ne parle pas seulement, pour l'instant, des six prochains mois ou des deux ou trois prochaines années, mais d'une période beaucoup plus longue. On peut alors voir les dangers, auxquels nous devons faire face, d'un déclin de notre influence politique, dans l'ensemble du monde ainsi que dans le Commonwealth.

Jusqu'à la création de la Communauté Economique Européenne, notre commerce avec l'Europe allait en s'accroissant et s'élevait à 15 % de notre commerce global. Au cours des cinq dernières années, nos exportations en direction des Six ont augmenté à un rythme presque deux fois plus rapide que l'ensemble de nos exportations.

Ces échanges seront nécessairement affectés par l'institution par les Six d'un tarif extérieur commun et l'abolition progressive de leurs tarifs intérieurs. Il en sera ainsi parce que, premièrement, la plupart de nos échanges avec les Six concernent les produits industriels et que, deuxièmement, nos marchés se trouvent dans ces pays - en République Fédérale d'Allemagne, par exemple - qui ont dû élever leurs propres tarifs afin d'atteindre le niveau du tarif extérieur commun.

Les Six seront mieux en mesure de nous concurrencer sur les marchés tiers du monde, ce qui constituera pour la Grande-Bretagne un stimulant pour l'ensemble de ses exportations. Cela signifie également que les Six présenteront un attrait durable pour les investissements des deux côtés de l'Atlantique.

Telles sont les conséquences de la division qui existe aujourd'hui entre la Communauté Economique et le reste de l'Europe occidentale. Une union plus étroite entre ce groupe, la Grande-Bretagne et ses partenaires de l'A.E.L.E. aurait pour résultat des conséquences inverses. Nous serions non seulement en mesure de partager ensemble les bénéfices et les avantages de ce nouveau développement; nous pourrions également y contribuer largement nous-mêmes.

Dans le domaine politique, l'une des réussites majeures des Six a été la réalisation d'un rapprochement franco-allemand des plus précieux. Notre présence permettrait indubitablement de le consolider et de contribuer au développement équilibré de la communauté.

Voilà des raisons extrêmement puissantes pour lesquelles nous devrions user de notre force et de notre énergie pour trouver une solution aux problèmes de rapports plus étroits entre nos partenaires de la Communauté Economique Européenne et nous-mêmes.

Si nous poursuivons l'examen, nous découvrirons des choses qui ne nous plairont guère, des choses spécifiques qui peuvent constituer des inconvénients, des choses qui se font d'une manière différente de celle à laquelle nous sommes habitués. Mais il nous faut peser, en contrepartie, les avantages formidables, tant politiques que matériels, que nous pouvons retirer d'une association plus étroite et les peser dans le contexte de la future position de notre pays et du Commonwealth, de la future position de l'Europe dans son ensemble et de son influence dans le monde.

Une nouvelle approche de ces problèmes (poursuit M. Heath) a été amorcée il y a neuf mois et il a été décidé entre le Chancelier Adenauer et le Premier Ministre qu'il devait être recherché, par la voie diplomatique et par des conversations à l'échelon des fonctionnaires et des ministres s'il existait une base de négociations. Deux choses sont indispensables : créer d'abord, de part et d'autre en Europe, la volonté de trouver une solution; trouver, ensuite, les moyens techniques grâce auxquels pourront être conciliés des intérêts différents.

Sur le premier point, il pense qu'il existe aujourd'hui plus que jamais en Europe la volonté de trouver les moyens de résoudre le problème. La Grande-Bretagne possède en Europe de nombreux amis désireux de voir disparaître les obstacles qui nous divisent et, au cours des conversations techniques, des progrès intéressants ont été accomplis et un terrain très vaste a été couvert.

Lors de la réunion des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale, en février, il a exposé l'opinion de la Grande-Bretagne sur la situation politique en Europe : en ce qui concerne les discussions entre les Six relatives à leurs propres problèmes, il s'agit d'une question qui n'intéresse que les Six et la Grande-Bretagne n'a aucun désir de s'y introduire de force. Par contre, si l'on parvient de quelque autre manière à un arrangement entre les deux groupes et que des discussions interviennent, la Grande-Bretagne s'attend à y participer pleinement.

En matière économique, il a déclaré aux Six que s'ils étaient en mesure de résoudre nos problèmes concernant le Commonwealth et l'agriculture britannique, la Grande-Bretagne étudierait alors la question d'un tarif commun ou harmonisé applicable aux matières premières et aux produits manufacturés en provenance des pays autres que les Six, les Sept et le Commonwealth. Il s'agit là d'un changement de position important qui signifie qu'en ce qui concerne ce secteur, dont sont exclus le Commonwealth et l'A.E.L.E., la Grande-Bretagne accepte à la fois un tarif commun et ses implications.

Il a été clairement indiqué qu'un contact étroit serait maintenu avec les gouvernements du Commonwealth et qu'ils seraient pleinement consultés avant que le gouvernement britannique décide de la voie à suivre. Les importations en provenance du Commonwealth sont à l'étude sous quatre rubriques : matières premières, produits tropicaux, produits manufacturés, denrées alimentaires en provenance des pays tempérés. Les produits manufacturés et les denrées alimentaires originaires des pays tempérés, qui représentent la moitié des importations en provenance du Commonwealth, sont à l'origine des véritables difficultés, et l'ensemble des problèmes qu'ils créent sont actuellement à l'étude. Le gouvernement n'entrevoit encore clairement aucune solution.

Au cours des conversations avec les Six, on a demandé à la Grande-Bretagne ce qui pouvait, à son avis, être fait dans le domaine de la préférence dont jouissent, dans certains pays du Commonwealth, les exportations britanniques. Le gouvernement a déclaré qu'il ne voyait aucune difficulté de principe à engager, entre les Six et les pays du Commonwealth, des discussions concernant une réduction possible des tarifs préférentiels britanniques, comme partie d'un règlement d'ensemble satisfaisant en vue de parvenir à un équilibre général.

Cette réponse a déjà convaincu les Six que le gouvernement désirait sincèrement aboutir à un arrangement, qu'il n'essaierait pas de gagner sur tous les tableaux et que le Commonwealth ne constituait pas un prétexte pour ne pas parvenir à un arrangement.

Le second souci du gouvernement a été l'agriculture britannique. Les pays de la C.E.E. considèrent maintenant que l'agriculture ne peut être complètement exclue. De nouvelles discussions devront avoir lieu avant que la situation ne soit parfaitement claire.

Le détail des implications de la politique agricole prévue par le Traité de Rome n'est pas encore arrêté. Mais certains indices portent à croire que la Communauté pourrait être maintenant disposée à examiner la possibilité d'une modification de sa politique agricole actuelle afin de tenir compte, en partie, du point de vue britannique.

Bien qu'il puisse se présenter des difficultés et quelques inconvénients - comme il pourrait s'en présenter, d'ailleurs, dans l'industrie - la situation de l'agriculture britannique, comme le montre ses réalisations d'après-guerre, est saine et elle peut envisager de participer, à condition que ce soit sur un pied d'égalité, à une politique agricole commune, en vue d'une unité économique. L'agriculteur britannique est compétent et il est en mesure d'affronter la concurrence.

Un marché commun pour l'agriculture serait instauré progressivement et ne prendrait son plein effet qu'au terme d'une longue période - huit ans peut-être ou même plus. Les agriculteurs ont reçu des assurances formelles dont il conviendrait de tenir pleinement compte en cas de modification dans les méthodes d'octroi des subventions.

Certains pays membres de l'A.E.L.E. ont exprimé la crainte de voir brusquement le Royaume-Uni ou tout

autre pays décider de faire cavalier seul sans considération pour ses partenaires, ce qui sonnerait le glas de l'A.E.L.E. et laisserait les autres pays dans une position de faiblesse. Le Royaume-Uni n'abandonnera pas l'A.E.L.E. de cette manière, ou de quelque manière que ce soit. Si l'Association devait se désintégrer du fait que certains membres recherchent des solutions qui leur sont propres, cela serait déplorable; mais si elle devait disparaître parce que chacun des membres a trouvé les arrangements qui lui conviennent ainsi qu'à une Europe élargie, l'A.E.L.E. aurait alors atteint son but.

La signature du Traité de Rome ne résoudrait pas, par elle-même, toutes les difficultés. S'il était nécessaire d'en venir là pour convaincre l'Europe de la sincérité de la Grande-Bretagne, nous pourrions y voir une raison valable. Mais M. Heath est tout à fait convaincu que tel n'est pas le cas; et d'ailleurs aucun pays membre des Six n'a demandé, pendant les conversations, au gouvernement de suivre cette procédure. Ils se rendent compte qu'il est raisonnable que la Grande-Bretagne désire entrevoir les grandes lignes d'un règlement avant de demander à entamer les négociations.

La nouvelle administration de Washington a exposé clairement sa position. Elle est disposée à accepter une discrimination supplémentaire à l'égard des produits américains à condition que les arrangements qui seront conclus puissent apporter la preuve qu'ils renforcent l'unité de l'Europe. Elle ne se sent aucunement obligée d'accepter une discrimination supplémentaire provenant d'arrangements commerciaux qui ne comporteraient aucun avantage politique. C'est là une position compréhensible bien que, dans ces conditions, les pays d'Europe devraient en même temps décider quelles mesures ils désirent prendre.

Le désir des Six de parvenir à un règlement est maintenant évident. Quatre voies sont maintenant ouvertes.

La première consisterait à abandonner toute recherche d'une solution, ce qui serait une mesure désespérée.

La seconde serait de tenter de parvenir à un arrangement entre les deux groupes qui conserveraient leur identité. Cette solution a été pleinement explorée. Elle aboutirait à une discrimination supplémentaire à l'égard du monde extérieur sans être compensée par les avantages politiques correspondants. Pour autant qu'il est possible de s'en rendre compte pour l'instant, ce n'est pas là une solution qui attire particulièrement les membres des Six.

La troisième solution consisterait en ce que le Royaume-Uni et les autres membres de l'A.E.L.E. entrent - non pas en tant que groupe mais individuellement - en association avec la communauté.

Dans ce cas, il convient d'examiner quel degré de participation politique cela impliquerait. Il convient également de considérer, comme facteur fondamental, l'influence d'une association éventuelle sur les politiques économiques du groupe. Dans ce domaine, un énorme travail exploratoire reste à accomplir.

La quatrième solution serait l'adhésion comme membre à part entière, sous réserve d'arrangements appropriés en ce qui concerne les échanges avec le Commonwealth et l'agriculture britannique pour les mettre en harmonie avec le commerce et l'agriculture en Europe, et d'arrangements appropriés concernant les partenaires de l'A.E.L.E.

Si nous voulons parvenir à un accord (a déclaré M. Heath), le désir d'arriver à un compromis doit animer les deux camps. Nous ne devons pas chercher à obtenir tout ce que nous désirons mais plutôt partager de grands bénéfices dont nous ne profitons pas à l'heure actuelle. Pour être durable, tout règlement doit être équitable pour les deux camps.

C'est là une question urgente. Au fur et à mesure que la Communauté se développera et que ses politiques se cristalliseront, il deviendra plus difficile de participer aux arrangements qui seront intervenus. Aussi longtemps que l'incertitude subsistera, les industriels ne pourront faire aucun projet ni en matière de promotion des ventes, ni en matière d'investissements. Sur le plan politique, la consultation ne pourra pleinement se développer que lorsque ce problème sera résolu.

Néanmoins, une question aussi complexe et aussi délicate exigera nécessairement du temps pour la

recherche d'une solution. Nous sommes résolus à ne pas engager de négociations avant de savoir s'il existe une perspective de succès. Nous n'avons engagé aucune négociation. Nous avons simplement mené des discussions de caractère exploratoire sans aucun engagement et sans aucune négociation.

Nous reconnaissons que, pour le peuple britannique, des sentiments humains très profonds interviennent dans la discussion de questions de cet ordre. Ces sentiments sont quelquefois cachés. Ils sont la survivance d'un passé lointain mais colorent souvent aujourd'hui, inconsciemment peut-être, notre attitude envers ces questions.

A un certain stade, l'être humain en arrive à détester le changement. L'établissement de nouveaux rapports avec l'Europe implique des décisions et des changements majeurs. La situation serait beaucoup plus facile si aucun fait nouveau n'était intervenu et s'il n'y avait aucune décision à prendre. Mais aucune nation permettant à cette attitude de lui dicter ses actes ne peut survivre dans le monde d'aujourd'hui.

Pour tous, c'est peut-être le Commonwealth qui doit guider leurs pensées sur cette question. Leurs rapports étroits avec le Commonwealth souffriront-ils, et dans quelle mesure, de l'établissement de nouvelles relations avec l'Europe ? Ils doivent affronter franchement cette question, et les responsables y ont consacré toutes leurs réflexions.

Je pense (à poursuivre M. Heath) que nous pouvons maintenir nos rapports étroits avec le Commonwealth, et que c'est cela que l'Europe elle-même désire. Les liens personnels avec le Commonwealth, les courants d'échanges si bien établis, le réseau de consultations, la conférence des Premiers Ministres, tout cela peut être maintenu. En vérité, étant donné la force de notre position économique, nous serons mieux à même de contribuer au développement du Commonwealth et de renforcer les liens qui unissent ses membres. Telles sont les questions qui se posent.

C'est là le problème dont nous discutons aujourd'hui en Europe et qui est, je pense, l'un des plus grands qui intéressent notre génération. C'est un problème technique et complexe dont les aspects doivent rester dans leur véritable perspective. Les questions techniques et commerciales doivent être examinées dans le cadre des grandes questions politiques. Elles doivent être replacées dans le contexte de l'unité de l'Europe, de la contribution que celle-ci peut apporter à la liberté de l'Europe et à l'unité et à la liberté dont dépend la paix.

[...]